

ARRÊTÉ temporaire n°2024-263

POLICE MUNICIPALE

Objet : Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la police des débits de boissons, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du code de la santé publique,

Vu la demande de **Monsieur CLOAREC Nicolas, Président l'Etoile Bleue St Cyr sur Loire – 35 rue de Preney – 37540 Saint-Cyr-sur-Loire,**

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER :

Monsieur Nicolas CLOAREC, président de l'Etoile Bleue St Cyr sur Loire est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire pour la vente de boissons relevant des groupes 1 et 3 de la classification officielle des boissons :

- Le samedi 30 mars 2024 de 9 heures à 22 heures.
- Le dimanche 31 mars 2024 de 9 heures à 22 heures.

à l'occasion du tournoi Europousse,

Ce débit de boissons sera installé au sein du complexe Guy Drut.

ARTICLE DEUXIÈME :

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Hôtel de ville

ARTICLE TROISIÈME :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le service de la Police Municipale de Saint-Cyr-sur-Loire,
- L'intéressé pour lui servir de titre.

Il sera en outre transcrit sur le registre des arrêtés de la commune.

Fait à Saint-Cyr-sur-Loire, le premier mars deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Le Cinquième Adjoint délégué à la sécurité publique,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabrice BOIGARD'.

Fabrice BOIGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ACTE ADMINISTRATIF EXÉCUTOIRE LE

6 - MARS 2024

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, compte tenu de son affichage, de sa publication ou de sa notification, le caractère exécutoire de l'acte.

Pour le Maire et par délégation,
Le Cinquième Adjoint délégué à la sécurité publique,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabrice BOIGARD'.

Fabrice BOIGARD

Hôtel de ville

Parc de la Perraudière – B.P. 139 – 37541 Saint-Cyr-sur-Loire cedex
02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com
www.saint-cyr-sur-loire.com